

Berne, le 21 novembre 1944.

21. NOV. 1944  
23

58341

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 3 novembre 1944, par laquelle vous nous rendez compte de l'entretien au cours duquel M. Sethe vous a rendu de la part du Gouvernement allemand les notes que vous lui aviez adressées au sujet des Juifs déportés en Allemagne, notes que vous aviez fondées sur la note américaine No 9619 du 23 septembre 1944 qu'accompagnait notre lettre du 2 octobre.

Nous regrettons que par suite de l'insistance du Gouvernement américain dans la question de la protection des titulaires de documents d'identité ibéro-américains, vous ayez été placé dans une situation embarrassante.

Nous n'avons pas manqué d'appeler un représentant de la Légation des Etats-Unis d'Amérique, afin de lui faire part du refus allemand et de lui en exposer les motifs en mettant avant tout en relief l'attitude prise par l'Office allemand des Affaires étrangères lorsqu'il conteste au Gouvernement américain le droit de s'ingérer dans une affaire que le Gouvernement allemand estime ne pas concerner la protection des citoyens des Etats-Unis et en relevant en outre que le Gouvernement allemand ne peut pas accepter le ton dans lequel le Département d'Etat s'est exprimé à ce sujet.

Nous avons ajouté que M. Sethe avait décliné de vous communiquer par écrit les raisons pour lesquelles son Gouvernement repoussait votre demande et vous rendait les notes la con-

A la Division Spéciale  
de la Légation de Suisse

B e r l i n .



Berne, le 21 novembre 1944.

2  
2  
21 NOV 1944

cernant.

Pour terminer nous avons déclaré, que nous n'estimions pas opportun de faire auprès de l'Office allemand des Affaires étrangères une démarche fondée sur les quatre points soulevés par la notice américaine No 9901 du 31 octobre 1944, concernant la déportation des titulaires de documents d'identité ibéro-américains, précédemment internés en Slovaquie.

D'autre part, nous avons communiqué au Chef du Département Politique la substance de votre exposé du 3 novembre 1944.

Nous espérons qu'après les déclarations que nous avons faites au représentant de la Légation des Etats-Unis, cette dernière saura faire comprendre à son Gouvernement combien vain il serait de s'obstiner à solliciter du Gouvernement allemand qu'il modifie son attitude à l'endroit des porteurs de documents d'identité ibéro-américains, pour autant qu'il ne s'agisse pas de leur inclusion dans l'échange général de civils germano-américain.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

de Pury

A la Division Spéciale  
de la Légation de Suisse

B e r l i n .